

neur. L'Archevêque Janssens dit dans son rapport que le diocèse de la Nouvelle-Orléans a bien perdu 20,000 Nègres catholiques, et que le malheur est dû aux troubles politiques, aux sociétés secrètes, à l'immoralité, et particulièrement au fait que la langue anglaise se généralise de plus en plus. " Aussitôt, ajoute-t-il, que notre population créole française commence à adopter la langue anglaise, elle ne tarde pas à fréquenter les églises baptistes et méthodistes.

Malgré le zèle des évêques de ces diocèses, l'évangélisation des Nègres des Etats-Unis ne pourra faire de progrès rapides que le jour où on pourra leur fournir en nombre suffisant des prêtres choisis parmi leurs compatriotes.

CONSULTATION

Un curé démissionnaire peut-il réclamer le troizième ou le quinzisième du revenu du successeur, après avoir occupé son poste pendant un certain nombre d'années ?

R. Il n'y a rien dans le droit ecclésiastique qui autorise semblable réclamation ; et l'évêque qui juge à propos d'accorder à un curé démissionnaire une fraction quelconque du revenu du successeur, ne peut le faire qu'en vertu d'un indult.

PETITE CHRONIQUE

Il y a vingt ans, dit l'*Unita cattolica*, dans l'église Saint-Eusèbe à l'Esquilin, à Rome, deux officiers étrangers prenaient part aux exercices d'une retraite prêchée par un Père jésuite.

L'un de ces officiers était autrichien, l'autre, français ; le premier était lieutenant de cavalerie, le second, capitaine de zouaves. Et voici que, à vingt ans de distance, ils se retrouvent tous deux à Rome, mais dans des conditions bien différentes :

Le lieutenant autrichien est maintenant cardinal de la Sainte Eglise romaine et archevêque de Prague : c'est S. E. le cardinal Schœnborn. Le capitaine des zouaves français a, lui aussi, abandonné le service militaire depuis la brèche de la Porta Pia et est entré dans l'ordre des Trappistes. L'année passée Dom Wyart en